

L'arc boutant

Une publication de la FNOGEC
au service des responsables des établissements catholiques d'enseignement

Octobre 2016 - N°564

Save the date !

JOURNÉES NATIONALES
17, 18 & 19 mars 2017

Urogec & Udogec
au cœur de notre réseau

REPRÉSENTER

ACCOMPAGNER

ANIMER

ACTUALITÉS

2

- Le mot de rentrée de Pascal Balmand
- Notre flash info : nouvelle trombine à la Fnogec

SYSTÈMES D'INFORMATION

3

- Focus sur notre actualité numérique

OBSERVATOIRE INDICES 2014-2015

5

- Périmètre du rapport 2014-2015 et méthodologie d'analyse des données
- Quels indicateurs de gestion ? Et pourquoi ?
- La CAF en 2014-2015
- Le fonds de roulement en 2014-2015
- Conclusion

SOCIAL

10

- Rentrée sociale : document de synthèse du Collège employeur

FORMATION PROFESSIONNELLE

10

- Construire son plan de formation et consulter le comité d'entreprise

ÉCONOMIE-GESTION

11

- Ogec : comment devenir membre ?

TABLEAU DE BORD

12

- Chiffres clés et agenda
- Prière pour la Paix
- Bulletin d'abonnement



© Stéphanie OUZOUNOFF/CIRIC

Le mot de rentrée de Pascal Balmand

Vendredi 9 septembre, Pascal Balmand a rassemblé les acteurs de l'Enseignement catholique présents rue Saint-Jacques autour d'un verre de rentrée: un verre de fraternité qui été levé à l'Espérance. Voici le résumé de son intervention.

Toute rentrée se ressemble et pourtant toute rentrée est unique. Si cette rentrée scolaire s'est installée sous des auspices sombres et peu engageants, le Secrétaire général de l'Enseignement catholique nous a rappelé que nous étions tous les ambassadeurs d'une école vivante et fraternelle. Malgré un climat lourd et un débat électoral pauvre, les nouvelles sont lumineuses pour l'Enseignement catholique qui démarre une année avec des projets plein les poches et des informations réjouissantes :

- Le nouveau site de l'Enseignement catholique 1 est en ligne depuis le 19 septembre : il propose une navigation plus claire, plus facile, plus intuitive et plus interactive ;

- Ces dernières semaines, Pascal Balmand a parcouru la France et a eu l'opportunité de rencontrer différents acteurs de l'Enseignement catholique. Qu'ils soient chefs d'établissements, élèves, directeurs diocésains ou encore présidents d'Ogec, tous ont un point commun : ils partagent le même dynamisme, la même conviction et le même

engagement pour l'Enseignement catholique. Cette mobilisation représente une force clé pour continuer à réenchanter l'école !

Pascal Balmand a ajouté que cette rentrée scolaire devait ainsi être « *une période d'appétit et d'enthousiasme pour qu'elle soit le ressort du réenchantement de l'école* ». Il a ensuite conclu son discours sur quelques mots des JMJ 2016 en citant deux phrases du pape François dont la profondeur et le sens l'ont particulièrement touché : « *Dieu t'invite à rêver : il veut te faire voir qu'avec toi le monde peut être différent. C'est ainsi, si tu n'y mets pas le meilleur de toi-même, le monde ne sera pas différent.* »

Par analogie, Pascal Balmand nous a souhaité une belle et bonne année scolaire en nous invitant à réfléchir sur le fait « *qu'avec chacun de nous, l'Enseignement catholique peut être différent : c'est aussi ça le réenchantement de l'école* ».

Marine de Montalivet, responsable du pôle Communication de la Fnogec

Retrouvez la conférence de presse de rentrée de l'Enseignement catholique sur le site de l'EC².

1. <http://enseignement-catholique.fr>
2. <http://enseignement-catholique.fr/priorite-mixite-sociale-scolaire/>

NOTRE FLASH INFO

Flash info: nouvelle trombine à la Fnogec! Dorothee Bernard ou l'experte en protection sociale complémentaire



- Début septembre, un nouveau talent a fait sa rentrée à la Fnogec. Dorothee Bernard est ainsi venue renforcer l'équipe de Jean-René Le Meur en intégrant le pôle Social en tant que juriste en protection sociale complémentaire.

Mais qui est Dorothee ?

Si Dorothee était...

...un **diplôme**, elle serait un master II en droit privé avec une spécialisation en droit de la santé.

...une **histoire**, elle serait d'abord une juriste en droit de la santé à la CSMF puis une super juriste, toujours en droit de la santé, chez Korian (groupe de gestion de EHPAD et SSR). Elle performerait ensuite en tant que juriste en négociations collectives à la Direction du dialogue social de la Fégapei où elle participerait au pilotage des régimes de prévoyance et de complémentaire santé. **Et belle chute de l'histoire** : avec un tel parcours professionnel, elle

deviendrait inévitablement la juriste experte en protection sociale complémentaire de la Fnogec.

...une **artiste**, elle serait photographe ou peintre.

...une **couleur**, elle ferait vivre le blond vénitien.

...une **qualité**, elle incarnerait une générosité lumineuse.

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, Dorothee vous invite à la contacter si vous avez besoin d'aide sur les sujets suivants :

- la prévoyance des salariés Ogec et enseignants,
- la complémentaire santé,
- la mutuelle,
- la retraite,
- EEP Santé,
- EEP Prévoyance,
- EEP Retraite.

Nous l'accueillons chaleureusement et lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Pour la contacter : d-bernard@fnogec.org

Focus sur notre actualité numérique

Chaque année, des améliorations sont apportées aux applications proposées par la Fnogec pour tenir compte de vos demandes et appliquer des changements de réglementation. Ces demandes sont analysées et arbitrées par des commissions animées par la Fnogec et essentiellement composées de vos représentants Udogec/Urogec ainsi que d'experts extérieurs. Cette année, la liste des nouveautés est particulièrement riche : petit tour d'horizon.

■ **Appli BDES : au cœur du dialogue social**

L'application BDES partage avec les représentants du personnel l'information économique et sociale concernant notre réseau. Elle est obligatoire depuis juin 2015 pour les établissements dotés d'un comité d'entreprise.

Pour tenir compte des évolutions législatives, et notamment de la loi Rebsamen promulguée au mois d'août 2015, quelques adaptations ont été apportées aux applications BDES et Indices (qui alimentent votre base de données économiques et sociales) :

1. Les différentes données sociales pourront dorénavant être présentées mensuellement et annuellement. Ceci permettra de délivrer aux représentants du personnel une information actualisée au moment des différentes consultations (rappel : la BDES est devenue le support des différentes consultations du comité d'entreprise). Les principaux éditeurs de logiciels de gestion de notre secteur d'activité (Aplon, Statim, Magister, Urogec Centre, CAP-RH) ont été rencontrés au cours de l'été afin de modifier les procédures d'exportation de votre logiciel de paie. Vous pourrez ainsi transférer les douze mois de l'année scolaire écoulée comme auparavant ou chaque mois de l'année en cours. Le transfert des informations issues du logiciel de paie sera également amélioré suite aux observations transmises par les utilisateurs.

2. Une nouvelle rubrique sur l'égalité professionnelle a été ajoutée aux rubriques existantes de la BDES. Elle porte sur la situation des femmes et des hommes pour chacune des catégories professionnelles de l'entreprise en matière d'embauche, de formation, de promotion, de qualification, de classification, de conditions de travail, de sécurité et de santé au travail, de rémunération effective, et enfin, d'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle.

3. La loi Rebsamen clarifie les règles concernant l'obligation d'établir certains rapports et bilans. Ainsi, ces documents n'ont plus à être établis en tant que tel, il suffira de mettre les

informations correspondantes à disposition dans la BDES pour remplir ses obligations.

Par ailleurs, il sera désormais possible d'affiner les informations visibles pour chaque profil d'utilisateur accédant à l'application BDES (membre du comité d'entreprise, CHSCT, etc.) en termes de données chiffrées et de documents. Et afin d'éviter les va-et-vient entre BDES et Indices, il sera désormais possible de consulter les informations BDES directement dans Indices.

■ **Appli Immobilier : la maîtrise du patrimoine immobilier**

Nous avons constaté que les établissements ont des difficultés à remettre la main sur les documents liés à la gestion des bâtiments scolaires (plans, titres d'occupation, diagnostics, etc.). Cette problématique a notamment été mise en exergue lors des enquêtes des services fiscaux dans le cadre de la revalorisation des valeurs locatives cadastrales, ou encore lors de la constitution des dossiers d'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).



Fort de ce constat, le Groupe technique des locaux scolaires de la Fnogec (GTLS) a souhaité vous proposer un outil dédié à l'immobilier dont voici les fonctionnalités principales :

■ **Réaliser un état des lieux exhaustif du patrimoine immobilier**

Le premier module permet d'identifier tous les biens immobiliers utilisés par l'Ogec (terrains, sites, bâtiments, etc.). Pour chaque bien, des informations spécifiques peuvent être enregistrées : informations cadastrales, assurances, fiscalité, etc. Il est également possible d'identifier les propriétaires de chaque bien qui à terme pourront partager des informations avec vous.

■ **Suivre la gestion courante et se conformer aux obligations législatives et réglementaires**

Le module *Réglementation* vous permet de vérifier que tous vos dispositifs (extincteurs, gaz, alarmes incendie, etc.) sont aux normes par rapport au tableau de vérification technique réglementaire. L'application conserve ainsi l'historique des mises aux normes et des visites de sécurité. Lorsqu'un dispositif arrive à échéance, des alertes sont automatiquement générées. Ce module permet également d'archiver tous les diagnostics obligatoires (amiante, accessibilité, etc.) et de vous assurer ainsi qu'ils ont bien été réalisés.

■ **Suivre les travaux immobiliers, notamment ceux liés à l'accessibilité des locaux scolaires**

Le troisième module permet de suivre les différentes étapes de votre projet Ad'Ap. À partir d'un fichier Excel, vous pourrez ainsi récupérer les travaux identifiés pour la mise en accessibilité de vos locaux et suivre l'évolution de ces travaux au fil des années. Des notifications vous rappelleront les différents jalons du projet immobilier. Enfin, un rapport normé permettra de lister et d'éditer les étapes de la réalisation de l'Ad'AP et ainsi de simplifier la communication avec l'administration.

Pour mémoire, lorsqu'un Ad'AP comportant plus d'une période (3 ans) est approuvé, le propriétaire ou l'exploitant adresse au préfet ainsi qu'à la commission pour l'accessibilité :

- un point de situation à l'issue de la première année;
- un bilan des travaux à la moitié de la durée de l'agenda.

Par la suite, ce module permettra également de suivre d'autres projets immobiliers à partir d'un échéancier réalisé par le GTLS.

■ **Permettre un stockage de l'information dans un coffre-fort numérique**

La dématérialisation des documents est sans aucun doute le point central de la transformation numérique que nous vivons actuellement. Comme pour les autres applications proposées par la Fnogec, le module «Dossiers permanents» permet d'archiver tous les documents importants liés à l'immobilier. Vous pourrez ainsi conserver sans limite de taille, les contrats d'occupation des locaux, les plans de chaque bâtiment, les actes notariés, etc. Vous pourrez également partager ces documents avec d'autres personnes.

■ **Appli Classification: un outil devenu social**

Dans *l'Arc boutant* d'octobre 2015, nous vous informions de la mutation de l'outil de Classification (créé en 2010) pour faciliter la reclassification des personnels de la convention collective PSAEE en une application plus large de Gestion des ressources humaines. Après six mois de tests intensifs, cette application sera disponible fin octobre 2016.

Rappel des fonctionnalités principales:

■ **Gestion des fiches salariés**

Ce module permet aux chefs d'établissements ainsi qu'aux personnes en charge de la gestion du personnel d'accéder à tout moment à la liste des salariés de l'établissement. En effet, comme pour les autres applications proposées par la Fnogec, celle-ci est accessible de façon sécurisée depuis un simple navigateur Internet. La fiche du salarié contient tous les éléments liés aux dispositifs de la convention collective SEP: classification, congés payés, durée du travail, etc.

■ **Coffre-fort numérique**

Il permet d'enregistrer des documents généraux concernant l'établissement (organigramme, etc.), ainsi que des éléments individuels concernant chaque salarié: fiches de poste, contrats, support d'entretien, etc.

■ **Gestion des calendriers individuels**

L'objectif du module calendrier de l'application «Social» est de répondre aux obligations légales et conventionnelles en matière de durée et d'organisation du temps de travail. Dans un but de protection de la santé et de la sécurité, l'employeur est tenu de contrôler le temps de travail de chaque salarié. Lorsque les salariés sont soumis à des horaires individuels ou à des horaires collectifs différenciés au sein de la même unité de travail, l'employeur doit en principe enregistrer leur durée quotidienne et hebdomadaire de travail (Code du travail, art. D. 3171-8). Pour chaque salarié, il doit par ailleurs établir un récapitulatif mensuel concernant les heures supplémentaires, leurs contreparties en repos et les repos de remplacement (Code du travail, art. D. 3171-11; Code du travail, art. D. 3171-12).

Ce module comporte 3 grandes fonctions :

- planifier l'organisation du temps de travail au sein de l'établissement;
- calculer la durée de travail, les temps de repos, les temps de pauses, les heures supplémentaires, les heures complémentaires, etc.;
- imprimer les documents à remettre aux salariés ainsi qu'aux représentants du personnel et ceux destinés à l'affichage.

Ces fonctions suivent deux logiques :

Logique collective
Réalisation d'un calendrier annuel pour apprécier l'activité de l'ensemble des salariés, et au final avoir une vision globale "multiservice"

Logique individuelle
Réalisation d'un planning annuel prévisionnel de travail (obligation légale et conventionnelle pour l'ensemble des salariés qui ont un temps de travail "annualisé")



Pour accompagner les Udogec et les Urogec sur leurs territoires, l'Observatoire Indices compile chaque année les données renseignées par les établissements dans l'application Indices. Ces statistiques proposent des moyennes nationales et territoriales sur des indicateurs de gestion clés.

Grâce à l'analyse effectuée par leur Udogec, chaque établissement peut ainsi se comparer à la moyenne des établissements (participant à Indices), mais aussi prendre en compte des données nationales pour se positionner par rapport à des établissements de même nature sur l'ensemble du territoire.

*Fabienne Riom, chargée de mission
du pôle Économie-gestion*

Situation financière des Ogec : une année encourageante !

L'Observatoire Indices est un outil d'analyse et de gestion qui permet de restituer une image de l'Enseignement catholique au plan national et au plan territorial. Ceci en compilant les données issues des Ogec et en apportant un éclairage spécifique sur un certain nombre d'indicateurs de gestion. Un grand merci à tous les établissements, aux DAF ou aux chargés de gestion qui renseignent Indices.



© Pixabay / CCO Public Domain

La Fnogec édite un rapport appelé « **Observatoire économique et social** » pour l'année clôturée fin août 2015 et dont les données financières ont été approuvées au plus tard lors des conseils d'administration des Ogec du mois de février 2016, soit dans les six mois de la clôture de l'exercice (l'article R442-18 2° du Code de l'éducation prévoit que les établissements d'enseignement privé sous contrat d'association, dans les trois mois de la clôture des comptes, adressent à la direction départementale des finances publiques les comptes de résultat de l'exercice écoulé).

Ce rapport national présente les tendances macro-économiques du secteur et est spécifiquement suivi par les banques ainsi que par les acteurs et les partenaires de la vie scolaire.

■ **Périmètre du rapport 2014-2015 et méthodologie d'analyse des données**

La participation de 3 000 Ogec en 2014-2015 — c'est-à-dire le renseignement des données comptables par le dépôt de leur balance et le renseignement extracomptable d'un certain nombre de données — permet d'établir une base de données pertinente, sous réserve de prendre en compte ceux qui ont été présents au titre des trois derniers exercices. Les Ogec qui ont alimenté Indices en 2014-2015 pour la première

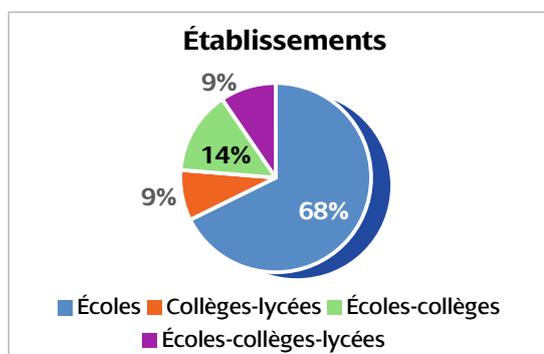
fois, feront partie de la base de référence des prochaines années.

Le choix de réduire l'échantillon d'analyse à 3 exercices consécutifs permet une analyse dans le temps de certains indicateurs en évitant un effet « mix » géographique (sur-représentation d'une région d'un exercice à l'autre) et de filière (en 2nd degré), ces deux éléments pouvant introduire des biais significatifs dans l'analyse.

L'échantillon de référence est celui retenu dans le cadre de la rédaction du rapport NAO 2016 (Négociation annuelle obligatoire sur les salaires), édité en juin 2016 et représente 1 368 Ogec. Il est important que pour l'exercice à venir, la très grande majorité des Ogec puisse renseigner le logiciel au plus tard en avril 2017 afin d'acroître cet échantillon.

Les projections macro-économiques ont été réalisées en fonction des montants moyens par élève et des effectifs réels constatés. Les données relatives aux « forfaits » peuvent par exemple entraîner une vision différente de celles connues par ailleurs par le suivi des négociations avec les collectivités, en particulier en raison d'un décalage dans le temps.

À noter que la part des écoles dans cet échantillon est de 68 % et donc représentative de l'importance des établissements du premier degré dans l'Enseignement catholique.



■ Quels indicateurs de gestion ?

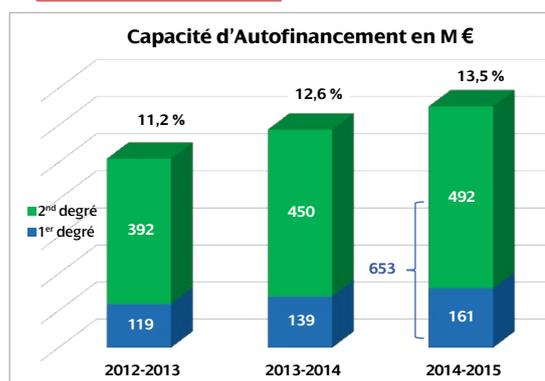
Et pourquoi ?

L'application d'aide à la décision Indices propose un certain nombre d'indicateurs de gestion comme des outils de diagnostic et des valeurs de référence en tant que repère au sein d'une population concernée (Écoles/Collèges/Lycées de l'Enseignement catholique). Ces indicateurs sont les suivants :

- indicateurs de fonctionnement avec la CAF, les ratios de charges et de ressources ;
- indicateurs de bilan avec le fonds de roulement et les ratios d'endettement et de recouvrement des créances ;
- indicateurs en matière d'immobilier.
- Indices génère des tableaux de bord qui permettent de montrer l'évolution de ces indicateurs par année et par cible (ou pour l'ensemble de l'Enseignement catholique). Si vous souhaitez en savoir plus sur Indices et sur sa mise en application, vous pouvez vous référer à cette fiche pratique disponible sur le site de la Fnogec : www.fnogec.org/comptabilite-gestion/Gestion-comptable-et-financiere/control-de-gestion

Parmi les indicateurs de fonctionnement, le plus regardé en termes de gestion globale est souvent la Caf (Capacité d'autofinancement), c'est à dire l'excédent de trésorerie dégagée par une année de fonctionnement. Elle est calculée par la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables et exclut donc les charges et les produits qui n'ont pas d'incidence sur la trésorerie. À la différence de l'EBE – Excédent brut d'exploitation – La Caf prend en compte les charges financières.

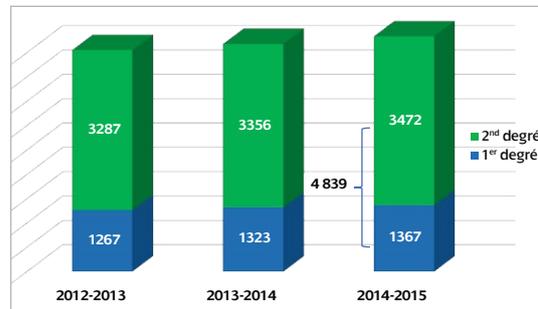
■ La Caf en 2014-2015



Elle s'établit en moyenne à 13,5% des produits encaissables, en très légère amélioration par rapport 2013-2014 (12,6%). Elle est ainsi relativement constante mais toujours inférieure aux préconisations de 15% de la commission comptabilité-gestion de la Fnogec. Or elle est indispensable pour assurer la responsabilité immobilière de l'Enseignement catholique et apporter les réponses adéquates aux travaux de rénovation indispensables au maintien de notre patrimoine scolaire et en particulier aux charges générées par l'accessibilité handicapés. Transposée en M€, la Caf atteindrait approximativement 650 M€ dont 161 M€ seulement pour les établissements du 1^{er} degré, alors que ceux-ci représentent 68% des Ogec.

La progression de la Caf en M€ sur l'exercice 2014-2015 est le résultat d'une progression de 3,4% des ressources totales sur l'exercice, principalement visible au niveau du second degré. Ce résultat est en ligne avec la progression de même amplitude des ressources famille (+3,4%) et de la partie forfait des ressources publiques. Elle permet d'absorber une augmentation de 2,8% de la masse salariale en M€ (brut chargé), visible aussi bien au niveau du 1^{er} que du 2nd degré, ainsi qu'une augmentation de 1,3% des autres charges de fonctionnement comme l'énergie, la pédagogie ou la restauration pour les plus visibles.

Ressources totales en M €

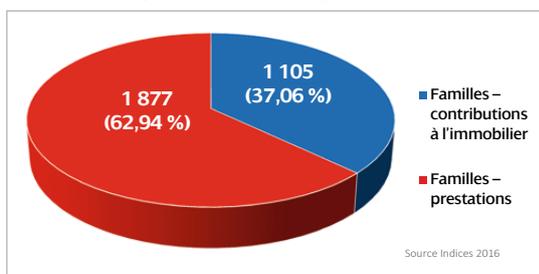


Une progression de 3,4% sur l'exercice.

Pour être plus précis, La Caf s'établit à 12% dans les écoles et reste toujours inférieure à celle des établissements du second degré (aux alentours de 14%), traduisant une difficulté plus grande à obtenir les financements publics pour faire face aux charges de fonctionnement (tous les élèves en maternelle et en élémentaires n'étant pas éligibles obligatoirement au forfait communal). Pour mémoire, les charges de personnel pèsent proportionnellement plus lourd : elles représentent 49% des produits courants dans les écoles contre 47% en moyenne dans l'ensemble des établissements.

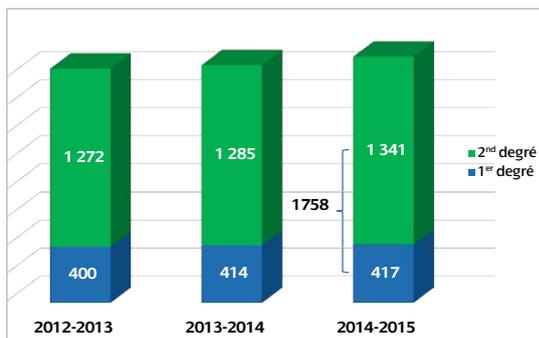
Les ressources familles s'élèvent à près de 3 000 M€ en 2014-2015. Elles financent à hauteur de 37% l'effort à l'immobilier et à hauteur de 63% les prestations non couvertes par les financements publics (qui restent donc à la charge des

parents) à savoir, les frais de cantine, l'internat, les activités périscolaires, la garderie et autres.



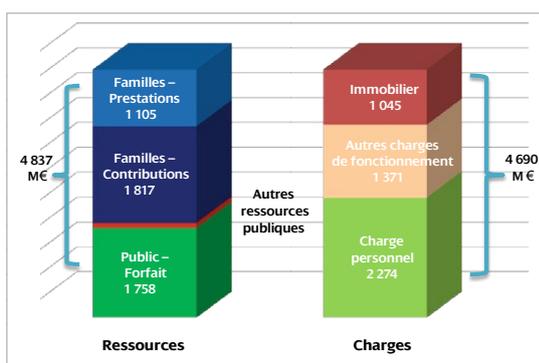
Répartition des ressources familles en 2014-2015.

Le total de la partie forfait des ressources publiques s'élève à 1 758 M€.



Évolution des ressources publiques dans le 1er et 2nd degré.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous le poids respectif des ressources et des charges en 2014-2015.



Synthèse des ressources et des charges de fonctionnement en M€.

■ Le fonds de roulement en 2014-2015

Le fonds de roulement est un indicateur de bilan permettant de porter une appréciation sur

la solidité de la structure financière d'un Ogec. C'est la réserve de trésorerie à fin août, composée de la trésorerie disponible et des créances minorée des dettes à court terme, qui va permettre à l'Ogec de faire face à ses dépenses en attendant le versement des forfaits d'externat. Les fourchettes recommandées sont de 30 à 35% des charges, soit 90 à 120 jours afin d'éviter de solliciter des crédits à court terme sur les premiers mois de l'année. En moyenne, le niveau de fonds de roulement est supérieur aux fourchettes recommandées.

Voir graphique en bas de page.

La détérioration du non recouvrement de créances entre 2013-2014 et 2014-2015 est passé de 4% à 5% : ce point reste une préoccupation forte dans le second degré et plus spécifiquement dans les lycées (8% contre 7% l'année précédente).

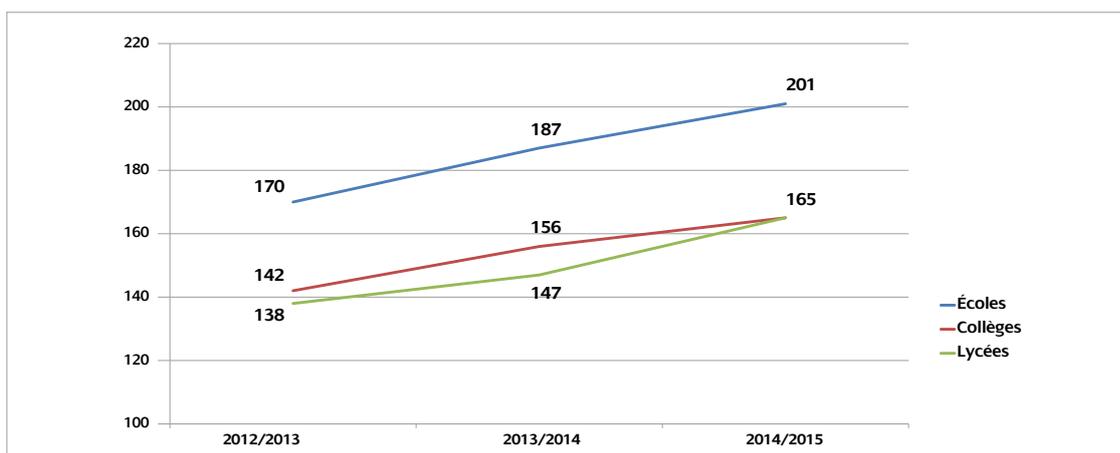
■ Conclusion

En résumé, la situation financière de nos Ogec est en amélioration par rapport à l'année précédente, grâce notamment à un meilleur contrôle des dépenses. Mais la capacité d'autofinancement reste insuffisante pour être en mesure d'ajuster l'effort à l'immobilier aux investissements nécessaires. De plus, l'échantillon ne peut prendre en compte les plus petites structures qui n'abondent pas à Indices en raison de leur manque de ressources humaines, soit à leur niveau, soit au niveau des Udogec.

C'est en se focalisant sur ces deux éléments clés :

- le déploiement d'Indices dans un maximum d'Udogec ;
 - et la remontée des informations au plus tard en avril 2017 pour l'année 2015-2016 ;
- que l'Observatoire Indices sera en mesure de proposer une image très proche de la réalité de l'Enseignement catholique et permettra d'ajuster le modèle économique aux besoins du terrain.

Fabienne Riom, chargée de mission du pôle Économie-gestion



Évolution du fonds de roulement en nombre de jours de charge.

Au cours des prochains mois, viendront s'ajouter des modules complémentaires comme la gestion des entretiens professionnels, la gestion des compétences, etc.

■ La galerie des applis Fnogec

Avec l'arrivée de nouveaux outils numériques, il devenait nécessaire de les regrouper et d'en faciliter l'accès au sein d'un portail d'applications accessible depuis le site de la Fnogec ou via cette adresse : www.appli-fnogec.org (accessible courant novembre).



Ce portail vous permettra de lancer chaque application sans avoir à vous identifier à nouveau. Vous pourrez par exemple passer de l'application Immobilier à l'application Social en quelques clics. Jusqu'à présent, la gestion des utilisateurs se faisait via Indices par votre référent en Gestion. Pour

améliorer la sécurité et la confidentialité des informations, celle-ci est maintenant accessible via ce portail, uniquement par le chef d'établissement ou par une personne qui aura reçu une délégation d'administration.

La page d'accueil de chaque application a également été améliorée pour prendre en compte ce nouveau mode de fonctionnement. Sur chacune de ces pages, vous retrouverez les actualités de la Fnogec inhérentes à l'application ouverte (exemple : l'actualité sociale apparaîtra dans l'application *Social*). Vous pourrez également recevoir des notifications pour vous informer ou vous signaler un événement passé ou à venir. Par exemple, dans l'application *Immobilier*, vous pourrez être alerté sur l'échéance prochaine d'une tranche de travaux liée au projet Ad'Ap.

De façon générale, d'autres améliorations ergonomiques ont été apportées à vos applications pour vous offrir un meilleur confort d'utilisation. Nous espérons que celles-ci vous donneront satisfaction. Vous pourrez retrouver l'ensemble de ces évolutions fin octobre 2016.

*Frédéric Hul, responsable
du pôle Systèmes d'information*

SOCIAL

Rentrée sociale : document de synthèse

Vous avez dû recevoir de votre Urogec ou Udogec, et s'agissant des chefs d'établissement de votre organisation professionnelle, une présentation sur la rentrée sociale. Retour sur ce document.

La rentrée sociale 2015 fut très dense dans les établissements. Les chefs d'établissements et les gestionnaires (Ogec, attachés de gestion, économistes) ont été largement sollicités en raison de la conclusion de dispositions conventionnelles nouvelles : CC SEP, EEP Santé, EEP prévoyance et EEP retraite.

Cette année, l'actualité est un peu moins dense et ne se traduit pas par la mise en place immédiate et opérationnelles de nouvelles règles. Néanmoins, des sujets de fond doivent être soulevés : réforme de la formation professionnelle, restructuration des branches, Loi El Khomri, etc. Ces problématiques s'inscrivent dans une réflexion nécessaire quant à l'évolution des pratiques dans les établissements.

C'est dans cet esprit que le document de présentation de rentrée a été construit :

- présentation de l'actualité sociale (restructuration de la Branche et signature d'une Convention collective unique avec les conséquences à court et moyen terme) ;

- loi « El Khomri » et ses conséquences pratiques ;
- réforme de la formation professionnelle en pratique (financement des actions et consultation sur le plan de formation, voir article sur le sujet) ;
- EEP Santé : rappels sur les obligations et les dispenses d'adhésion ;
- outils en cours de développement à destination des établissements (outils d'administration du personnel et RH, BDES, etc.)

Nous avons également souhaité faire un point sur les délégations en matière sociale. Il s'agit d'une question centrale. À titre d'exemple, un licenciement prononcé sans avoir respecté les statuts est sans cause réelle et sérieuse. Plus généralement, la délégation permet une gouvernance associative optimisée et évite en règle générale les dysfonctionnements.

Ce document est disponible sur le site de la Fnogec : www.fnogec.org/politique-sociale/actualites/diaporama-de-rentree-2016

*Jean-René Le Meur, responsable
du pôle Social de la Fnogec*

FORMATION PROFESSIONNELLE

Construire son plan de formation et consulter le comité d'entreprise

La rentrée rime traditionnellement avec plan de formation et consultation du comité d'entreprise. Les choses ont dorénavant changé...



© Pixabay / CC0 Public Domain

Le PPT « rentrée sociale » (voir page 37) répond aux nombreuses questions posées sur la réforme de la formation professionnelle : « Qu'est-ce qu'une action de formation ? Comment est-elle financée ? Qui sont les acteurs ? » En la matière, les chefs d'établissement se retrouvent souvent démunis parce qu'ils ne bénéficient pas d'outils pratiques. C'est pour cette raison que nous vous proposons un outil qui vous aidera à construire un plan de formation à présenter au comité d'entreprise.

Pour télécharger l'outil :

www.collegeemployeur.org/?p=615

À noter : la consultation du comité d'entreprise concernant le plan de formation a évolué.

Dans un objectif de rationalisation des différentes consultations périodiques du comité d'entreprise, la loi Rebsamen (août 2015) a institué par voie de

fusion trois grandes consultations du comité d'entreprise qui doivent avoir lieu chaque année (cf. l'Arc boutant N° 560).

Il s'agit de consultations sur :

- les orientations stratégiques ;
- la situation économique et financière de l'entreprise ;
- la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi.

C'est dans la première et la troisième consultation que sont évoquées les questions relatives à la formation. Ces consultations se basent sur les données insérées dans la BDES, outil que nous avons fait évoluer pour répondre aux obligations des décrets publiés fin juin 2016. Non seulement la BDES vous permettra de présenter le bilan des actions, mais aussi de déposer le projet de plan de formation pour l'année à venir (en utilisant l'outil mis en ligne sur le site du Collège employeur, voir ci-dessus).

Pour plus d'informations sur la BDES :

- www.appli-fnogec.org/BDES/frmDidacticiel.aspx
- <https://youtu.be/j01cB3Y5UpQ>

À noter également : les règles traditionnelles de consultations sur le plan ne s'appliquent plus. Autrement dit, il n'y a plus d'obligation de réunir le comité d'entreprise avant le 30 septembre pour une première discussion sur le sujet, ni de le réunir avant le 30 décembre pour une deuxième discussion ! Tout passe désormais par la BDES (voir encadré ci-dessous).

Jean-René Le Meur, responsable du pôle Social de la Fnogec

La BDES remplace la multitude des rapports d'activité

L'article 5 du décret publié le 30 juin 2016, pris en application de la loi Rebsamen d'août 2015, précise le contenu des informations devant figurer dans la Base de données économiques et sociales (BDES) pour les trois grandes consultations annuelles (voir ci-dessus).

La BDES est devenu le support central d'information et le vecteur essentiel de la communication entre l'employeur et le comité d'entreprise. Et cela, quelle que soit la récurrence des communications ou des informations. L'objectif du regroupement et de la création de cet outil est en effet de privilégier le fond à la forme. L'employeur n'est plus un producteur de rapports mais celui qui

met en perspective des données partagées et qui les explique.

Avec la loi Rebsamen, les différents rapports disparaissent pour être intégrés dans la BDES (rapport annuel unique, rapport d'ensemble, bilan social, rapport de l'égalité professionnelle), de même que les informations relatives à la formation professionnelle, désormais intégrée à la consultation sur la politique sociale, figurent dans la BDES.

Nous avons besoin de vous pour améliorer l'outil mis à votre disposition, n'hésitez donc pas :

- à solliciter votre Udogec-Urogec ;
- à écrire à : bdes@collegeemployeur.org

Administrateur d'Ogec moi ? D'accord, mais comment le devenir ?

« Qui fait partie de l'Ogec ? » est une question que l'on se pose trop rarement. Or, cette question n'a jamais autant été d'actualité qu'aujourd'hui. Il est donc temps de faire le point sur le statut de membre d'un Ogec et celui d'administrateur d'un Ogec.

Apriori, tous les bénévoles qui participent au conseil d'administration d'un Ogec en sont membres et administrateurs. En êtes-vous bien sûr ? Il est vrai que la cooptation est un terme souvent utilisé pour faire entrer un nouveau bénévole dans le conseil d'administration d'un Ogec. L'étape de l'adhésion comme simple membre de l'Ogec est souvent oubliée.

■ Comment devient-on bénévole Ogec ?

L'Ogec est une association fermée qui comporte souvent autant de membres que d'administrateurs : les deux statuts se superposent. L'Ogec n'est donc pas une association ouverte comme l'Apel de l'école. Et le paiement d'une cotisation à l'association ne constitue pas un droit d'adhésion à l'Ogec.

Pour devenir membre d'un Ogec, il suffit d'écrire une lettre de motivation au président du conseil d'administration de l'Ogec. Cette lettre doit expliquer pourquoi le candidat aimerait travailler bénévolement au service de l'école catholique gérée par cet Ogec (article 6-1 des statuts).

Le président de l'Ogec met alors la candidature à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration. Au cours de cette réunion, la candidature est étudiée puis agréée ou non. En effet, la liberté d'adhésion à une association se conjugue dans les deux sens : le conseil d'administration peut refuser une candidature, il n'a pas à justifier sa décision qui reste sans recours (article 7 des statuts). Si une candidature pose problème, il est conseillé de voter à bulletin secret afin de respecter la liberté de vote de chacun des administrateurs et de favoriser la discrétion.

Le refus est cependant rarement exprimé : les administrateurs d'Ogec et les chefs d'établissements cherchent à recruter des personnes motivées, fiables et compétentes : il y a donc peu de raisons pour refuser une adhésion.

Une fois que le bénévole est membre de l'Ogec, il n'est pas pour autant administrateur. Deux voies sont alors possibles pour le devenir :

1. Exprimer son désir de devenir administrateur. Le bénévole pourra être élu lors de la prochaine assemblée générale ordinaire. Et si l'on veut qu'il participe aux débats du conseil en amont, il peut y être invité sans voix délibérative.

2. Être coopté comme administrateur pour remplacer un administrateur démissionnaire. Le bénévole remplace un administrateur démissionnaire le temps du mandat à courir : cette cooptation devra ensuite être avalisée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

À noter : personne n'est administrateur à vie. Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle, un tiers des administrateurs doit être réélu, et à 75 ans il convient de ne plus se représenter.

Il ne faut pas oublier de faire signer « la convention des droits et devoirs des administrateurs » au nouvel administrateur en place. Plus que le paiement d'une cotisation (rarement demandée dans les Ogec), la signature de cette convention marque l'engagement pris par le bénévole à l'égard de l'école catholique qu'il veut servir.

Évidemment, ces diverses décisions (agrément de nouveaux membres, élection et démission d'administrateur) doivent être consignées dans les procès-verbaux de conseil et d'assemblée. La liste de l'ensemble des administrateurs et de leur fonction pour certains (président, trésorier, secrétaire), doit impérativement être régulièrement mise à jour (à l'aide du cerfa13971*03) auprès du greffe des associations qui se trouve habituellement en préfecture.

■ Pourquoi s'attacher à un tel formalisme ?

Le formalisme est protecteur des personnes. En cas de problème grave, voire de dérapage au sein d'un établissement scolaire, la première chose qui sera vérifiée est la bonne tenue des organes, la consignation des délibérations, la légitimité des administrateurs, etc.

Anne Barré, juriste
du pôle Économie-gestion de la Fnogec

TABLEAU DE BORD

■ CHIFFRES UTILES

SMIC horaire brut au 1 ^{er} janvier 2016 : 9,67 €
SMIC mensuel brut pour 151,67h : 1 466,62 € au 1 ^{er} janvier 2016
Salaires minimum de branche mensuel brut au 1 ^{er} septembre 2015 pour 151,67h = 1 511,02 €
Salaires minimum de branche horaire brut au 1 ^{er} septembre 2015 : 9,96 €
Plafond mensuel de la Sécurité sociale au 1 ^{er} janvier 2016 : 3 218 €
Valeur du point de la fonction publique au 1 ^{er} juillet 2010 : 55,5635 €
Valeur du point de la CC SEP au 1 ^{er} septembre 2015 : 17,27 €
Valeur du point CC CFA-CFC au 1 ^{er} septembre 2015 : 74,31 €

■ Codes IDCC (Intitulé de la convention collective/statut)

Intitulé de la convention collective / statut	
0390	professeurs de l'enseignement secondaire libre
1334	psychologues de l'enseignement privé
1446	enseignants HC du technique et chefs de travaux
1545	enseignants primaire catholique
2152	CFA CFC
2408	CC SEP 2015
9999	(sans CC) statuts des chefs d'établissements

■ AGENDA 2016-2017

4 octobre	: Commission Fonds social
6 & 7 octobre	: Journées des Permanents
14 octobre	: Bureau Fnogec
17 octobre	: Commission statut chef d'établissement
18 & 19 octobre	: négociation sur les classifications SEP
25 octobre	: CPN EEP SANTE
26 octobre	: CNSP et CPNP
2 novembre	: CPN SEP – Élaboration règlement intérieur
4 novembre	: CA de la Fnogec
10 décembre	: Assemblée générale de la Fnogec
17-18-19 mars 2017	: Journées Nationales

Prière pour la Paix



Entends ma voix Seigneur, car c'est celle des victimes de toutes guerres et de toutes les violences entre les individus et les peuples.

Entends ma voix, car c'est celles de tous les enfants qui souffrent et qui souffriront tant que les gens mettront leur confiance dans les armes et la guerre.

Entends ma voix, quand je te prie d'insuffler dans le cœur de tous les humains la sagesse et la paix, la force de la justice et la joie de l'amitié.

Entends ma voix, car je te parle pour les multitudes qui, dans tous les pays et en tous les temps, ne veulent pas la guerre et sont prêtes à parcourir la route de la paix.

Entends ma voix et donne la force de savoir répondre toujours à la haine par l'amour, à l'injustice par un total engagement pour la justice, à la misère par le partage.

Entends ma voix, Ô Dieu, et accorde au monde, et spécialement au Moyen Orient, ta paix éternelle. Amen.

*Merci à Jean-Yves Mahéo
pour le partage de cette magnifique prière.*

Si vous souhaitez partager avec nos lecteurs une prière, un texte ou une méditation, n'hésitez pas à nous envoyer vos propositions par mail pour que nous les intégrions dans les prochains numéros de l'Arc boutant.

Pour nous écrire : contact@fnogec.org

L'arc boutant

Fondé en 1952 – Directeur de la publication : Michel Quesnot – Chargée de la publication : Marine de Montalivet – Secrétariat de rédaction et mise en page : Cécile Martin
BSE Île-de-France-Centre – Imprimerie : Jouve – N° CP : 1119 G 85707 – Abonnement : 23 euros les dix numéros – FNOGEC/ARC BOUTANT – 277, rue Saint-Jacques – 75240 Paris Cedex 05
Tél. 01 53 73 74 40 – Fax. 01 53 73 74 44 – E-mail : contact@fnogec.org – Site Internet : www.fnogec.org

BULLETIN D'ABONNEMENT*

(À adresser à : Fnogec – 277 rue Saint-Jacques – 75240 Paris cedex 05)

- OUI, je m'abonne pour 1 an à l'Arc boutant (10 numéros – versions papier + digital) au tarif de 23,50 € TTC**
- Je joins un chèque à l'ordre de la Fnogec (obligatoire) – Numéro du chèque :
- M. Mme Melle Nom : Prénom :
- Adresse :
- Code postal : Ville :
- Téléphone : E-mail :
- Je souhaite recevoir une facture Signature :

* Bulletin d'abonnement téléchargeable sur le site de la Fnogec : www.fnogec.org

** TVA de 2,10%. Abonnement valable pour la période de septembre 2016 à juin 2017